



Procès-verbal de l'assemblée communale du	: 25 mars 2019 / 01
Procès-verbal n°	: 01
Séance présidée par	: Kohler Jean-Philippe, président des assemblées
Secrétaire	: Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées
Conseil communal	: Jolissaint Didier, Cerf Mathieu, Froté Valérie Paupe Ismaël, Rebetz Raphaël, Schlüchter Audrey
Excusés	: Breton Albert et Gigon Yves

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17.12.2018
2. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 60'000.-- lié au mandat d'étude du bureau Urbaplan pour l'élaboration de l'image directrice du secteur Pré Lidos par un atelier créatif et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation sous déduction des subventions cantonales
3. Information relative à la synthèse des investissements 2018 - 2022
4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 110'000.-- lié à l'achat d'une balayeuse et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 40'000.-- lié à l'achat de nouvelles illuminations de Noël et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
6. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 330'000.-- lié à l'aménagement de la place en gravier au nord du terrain de football sur la parcelle communale n° 1126 et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
7. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 1^{ère} assemblée de l'année 2019.

Il salue particulièrement M. Ismaël Paupe, nouveau conseiller qui succède à M. Jacques Guillaume. Il salue Mme Elise Riedo qui interviendra au point 2 ainsi que M. Fleury du QJ.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 64 ayants droit (majorité 33), l'assemblée extraordinaire du 25 mars 2019 convoquée par tout ménage du 5 mars 2019 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 10 du 13 mars 2019.

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne Mme Denise Kläy et M. Bernard Varin. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte 2 personnes n'ayant pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Elise Riedo du bureau UrbaPlan qui interviendra sous le point 2 et M. Daniel Fleury, journaliste au QJ.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2018

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- ✚ *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 20.12.2018 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 60'000.-- lié au mandat d'étude du bureau Urbaplan pour l'élaboration de l'image directrice du secteur Pré Lidos par un atelier créatif et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation sous déduction des subventions cantonales

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint relate l'historique du plan d'aménagement local. Le 2 mai 1996 entré en vigueur le plan d'aménagement local (PAL). Comme pour de nombreuses communes, il est grand temps de réviser ce PAL. Le conseil communal a déjà nommé une commission spéciale qui a débuté ses tâches mais cette démarche a été « stoppée » par le fait que la procédure compte désormais une étape préalable supplémentaire, à savoir l'élaboration d'un plan directeur local ou communal.

Dans les grandes lignes il rappelle que :

- La nouvelle loi fédérale sur les constructions et l'aménagement du territoire, votée par le peuple suisse, est entrée en vigueur en 2014. Elle prévoit notamment la conception de lignes directrices sur différents thèmes, comme l'habitat, les transports, le tourisme, l'environnement, et ceci aux différents échelons, canton et commune.
- Le canton du Jura a élaboré son plan directeur dont les communes doivent aussi s'inspirer pour faire le leur. Dans ce plan, il est fait mention de nouveaux statuts des communes.

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

Porrentruy est le pôle du district et Courgenay, par exemple est une commune satellite de Porrentruy.

- En Ajoie, c'est une première dans le canton, voire bien au-delà, l'ensemble des communes se sont effectivement unies pour concevoir ce plan directeur à l'échelle de la région, mais les travaux ne sont pas terminés.
- Parmi les thèmes discutés, celui de l'attribution des quotas de nouveaux habitants potentiels d'ici à 2030 et 2040 était l'enjeu principal. Seules les communes Pôle et Satellites, donc Porrentruy et sa couronne, peuvent se répartir ces résidents potentiels, soit 1750 habitants pour l'Ajoie. Une charte entre ces communes a été signée le 7 mars dernier à cet effet. Cet accord est par ailleurs synonyme de feu vert pour la reprise des travaux de la révision du PAL de Courgenay.
- Tout ceci reste très théorique, mais cela veut dire que les collectivités concernées par cette charte doivent tout d'abord :
 - Définir le cœur de village (périmètre)
 - Densifier la population et les emplois dans ce cœur
 - Comblent également les parcelles en zone à bâtir non équipées et non construites (dents creuses),
 - Une fois, la densité imposée, enfin atteinte, l'agrandissement de la zone à bâtir avec de bons arguments, peut être envisagée.
- Tout cela aura une forte influence sur le développement du village. L'Ajoie a tendance malheureusement à perdre des habitants, mais Courgenay reste très attrayante à l'échelle du district. A noter que Courtemaury n'est pas concerné comme Courgenay pour ce qui est de la densification de la population.

Pour aller dans le sens voulu par la loi d'aménagement du territoire et dans le cadre de son Plan directeur, le canton a déjà retenu quelques secteurs dans certaines localités où l'accent prioritaire devra être mis. Il s'agit de « Secteurs stratégiques ». La fiche U2 du plan directeur cantonal, mentionne justement Courgenay avec le secteur Pré-Lidos. Le conseil communal a décidé de passer à l'action et l'objet qui est soumis ce soir sous ce deuxième point, marque le premier pas. M. Didier Jolissaint conclut en informant l'assemblée que le conseil communal et la commission des finances ont donné un préavis favorable à cet objet.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée. M. le Président donne la parole à Mme Elise Riedo du bureau UrbaPlan pour la présentation de l'objet.

Mme Elise Riedo informe l'assemblée que la proposition du bureau UrbaPlan est de co-construire une vision partagée des enjeux et objectifs d'aménagement par l'échange des différents acteurs concernés et la contribution de différentes expertises en un temps dense et productif avec un résultat rapidement testé et amélioré grâce à une démarche d'atelier créatif.

Il s'agit d'atteindre l'objectif de croissance démographique attendue par le canton tout en limitant l'étalement urbain par le biais de démarches de densification volontaristes notamment dans les secteurs qui présentent une bonne desserte en transports publics, situés à proximité des centres et présentant une vaste surface peu construite et / ou à requalifier.

Elle donne ensuite un aperçu du contexte et des enjeux. Une attente de densification et de qualité sur le secteur Pré Lidos. Mme Elise Riedo donne ensuite les avantages d'un atelier créatif qui permet d'ouvrir le débat en préservant la maîtrise des décisions tout en combinant les idées créatives et le pragmatisme en concentrant la réflexion sur un laps de temps très court.

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

Elle conclut en donnant les étapes de travail :

Phase 1 : préparation (vision locale, prise de connaissance)

Phase 2 : atelier créatif de 2 jours

- mettre en discussion des variantes concrètes et contrastées d'aménagement du site
- Mettre en débat avec le groupe critique
- Approfondir et formaliser les variantes retenues

Phase 3 : synthèse et restitution avec le rapport de synthèse et image directrice retenue

M. le Président remercie Mme Elise Riedo pour la présentation et ouvre la discussion :

M. Raphaël Schneider relève que le secteur Pré Lidos compte un obstacle de détail avec l'entreprise Gobat SA. Il demande si des démarches ont déjà été entreprises avec le propriétaire. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que les deux grands propriétaires du secteur soit M. Didier Gobat et M. François Donzé ont été contactés et informés du projet. M. Gobat est ouvert à délocaliser l'entreprise ; des transactions sont en cours.

M. Jean-Jacques a Marca demande au conseil s'il prendra contact avec des bureaux jurassiens dans le cadre de la phase d'appel d'offres lors de la concrétisation du projet. M. Didier Jolissaint répond par l'affirmative. Il explique que le bureau UrbaPlan a été mandaté pour cette étude sur conseil de la Section de l'Aménagement du territoire compte tenu de l'expérience dudit bureau pour ce genre d'étude. De plus, le canton subventionne le projet à hauteur de 20 %.

M. le Président remercie Mme Elise Riedo et lui souhaite un bon retour dans son foyer. Il donne ensuite la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le montant de Fr. 60'000.-- représente le montant brut. Une subvention de 20 % sera versée par le Canton pour autant que l'étude soit réalisée par le bureau UrbaPlan qui a fait ses preuves dans ce genre de mandat. Le seuil des marchés publics étant de Fr. 150'000.--, une seule offre peut être demandée. Dans un deuxième temps, pour la réalisation, le conseil communal travaillera dans la mesure du possible avec des bureaux jurassiens comme relevé précédemment. M. Jolissaint informe également l'assemblée que le crédit de Fr. 60'000.-- sera réglé par les liquidités.

M. le Président remercie Didier Jolissaint et ouvre la discussion :

M. Cédric Chevillat demande quel développement et quels encouragements seront proposés aux propriétaires situés dans le secteur stratégique. M. Didier Jolissaint informe que des transactions sont en cours concernant le plus grand propriétaire du secteur, comme déjà dit tout à l'heure. Les autres propriétaires concernés par le secteur seront conviés dans le cadre de la procédure et notamment à l'atelier créatif. M. Jolissaint rappelle que ce secteur est préconisé pour densifier puisqu'il est attendu entre 200 à 250 habitants. Il relève que ce secteur peut prévoir de l'habitat, du commerce ; le but étant de créer un secteur dynamique. Il relève la proximité du secteur par rapport à la gare (200 m) et la problématique liée au ruisseau qui devra être solutionnée mais qui pourrait être attrayante pour l'endroit.

La parole n'est plus demandée le président passe au vote et demande à l'assemblée communale :

✚ **Acceptez-vous le crédit de Fr. 60'000.-- lié au mandat d'étude du bureau Urbaplan pour l'élaboration de l'image directrice du secteur Pré Lidos par un atelier créatif et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation sous déduction des subventions cantonales ?**

✚ **Résultat : oui : 62 - non : 2 - abstention : 0**

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

3. Information relative à la synthèse des investissements 2018 - 2022

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour la présentation de la synthèse des investissements mais rappelle que ce point ne suscite pas de vote, il s'agit uniquement d'une information conformément au décret sur l'administration financière des communes.

M. Didier Jolissaint relève que comme cela se fait au début de chaque législature, le conseil communal présente ce soir une vue globale des investissements planifiés pour les 4 ans à venir. Il s'agit en quelque sorte d'un fil conducteur pour le conseil communal au niveau de ses dépenses d'investissements. C'est donc une information qui est donnée, cette liste n'étant pas soumise au vote.

M. Jolissaint relève que les membres du conseil apportent des suggestions de réalisations dans leurs dicastères respectifs et le tout est rassemblé dans un même document. Ensuite, en fonction des comptes de fonctionnement prévisibles, le conseil communal définit le montant total maximum qui peut être investi. Une fois le montant annuel moyen déterminé, le conseil communal échelonne sur les années les projets/les idées selon les priorités.

Ceci dit, comme pour un ménage privé, les aléas de la vie peuvent changer la donne, c'est évident. Par conséquent, il ne peut être exclu que de nouveaux objets viennent s'insérer dans cette planification. Dans ce cas, une nouvelle analyse de la situation devra être faite et une vraisemblable adaptation de la synthèse réalisée pour tenir le cap.

Toutefois, chaque objet indiqué dans ce document, s'il est réalisé, devra au préalable être soumis à l'assemblée communale pour décision, comme c'est le cas pour les différents projets qui figurent au menu de cette soirée.

M. Jolissaint informe l'assemblée sur le fait que le conseil ne présente le plan des investissements en 2019 alors que la législature a débuté en 2018. Le conseil communal a estimé plus judicieux d'attendre le décompte final de l'aménagement de la rue du Bourg et d'avoir la certitude de bien pouvoir l'intégrer dans les budgets annuels avant de reprendre les investissements. Et pour l'exécutif communal de Courgenay, investir raisonnablement semble vital pour le village.

Avant de poursuivre, M. Didier Jolissaint voudrait rassurer la population sur un point. Logiquement, le conseil communal ne se lance pas dans des dépenses comme ce soir sans connaître la situation financière, et surtout sans avoir bouclé les comptes 2018. C'est vrai, ils ne sont pas bouclés. Les commissions de vérification des comptes et des finances, sont en phase d'être invitées. Laure Dargier, caissière communale, et lui-même ont discuté encore ce dernier vendredi pour procéder à quelques ajustements avant clôture. Ces comptes seront bons, voire très bons. Les rentrées fiscales, des personnes morales en particulier, y contribuent fortement. Courgenay a de la chance, la situation financière d'une commune à l'autre est très aléatoire lorsque M. Jolissaint entend des collègues maires.

Côté dette, de 2013 à 2018, le conseil communal a investi, coûts nets CHF 3'422'703.00. La dette totale durant cette même période est passée de CHF 16'041'155.00 à CHF 14'770'000.00 (chiffre approximatif pour 2018, les comptes n'étant pas définitivement bouclés).

Il faut rester prudent car des nuages se profilent à l'horizon. Mais dans l'intervalle, parmi les investissements prévus au travers de cette synthèse, il faut distinguer deux catégories, à savoir les investissements incontournables/ impératifs, exemple changer une conduite d'eau... et les investissements facultatifs. Ce soir, le conseil communal soumet des dépenses facultatives, donc pas

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

vitales pour le village. Le conseil communal les propose car les conditions financières sont propices maintenant. Il précise que la commission des finances a avalisé ce document.

Il présente ensuite le tableau dans lequel est présenté des dépenses pour une moyenne annuelle brute (donc sans subventions ou autres aides) de CHF 830'000.00. Le montant total par année pourrait avoisiner approximativement un million. C'est la raison pour laquelle il y a quelques points d'interrogation en rouge sur ce tableau. Cela correspond à des projets récents, en discussion et dont les coûts ne sont pas encore connus à ce jour.

Il donne ensuite connaissance des objets principaux en plus des points à l'ordre du jour de ce soir :

- Chemin des Cairfatas (route, éclairage, eau potable et eaux usées) - 2019
- Route des Champs-Morel, couche de finition revêtement - 2019
- Le Borbet - 2021-2022
- Le Coinat - , en particulier l'éclairage / eaux usées / eau potable – 2020 (point d'interrogation pour le revêtement)
- Panneaux lumineux – attention école - 2022
- Et/ Ou tableaux numériques pour classes – année pas définie – montant inconnu
- Réfection façades école primaire Le Pâtet – 2020
- Local des jeunes – conteneurs – 2020 (avec réfection ancien local du tennis - 2021)
- Vabnoz – après l'incendie de la ferme désaffectée - développement projet liant « activités nature, promenade, sports, rencontres, agriculture, etc... (avec maintien de certains éléments de ce site connu de tous les Courgenay) – 2020 (pré-étude 2019)
- Réfection des fontaines – 2020-2022
- Place de jeux route d'Airmont – 2019 – en réflexion
- Réfection cabane des échos - 2021
- Révision PAL (études) – 2019-2020
- Révision du plan général d'alimentation en eau – 2019
- Réfection du mur de l'enceinte du cimetière - 2019

Au terme de la présentation il remercie l'assemblée de son attention.

M. le Président remercie M. Jolissaint et ouvre la discussion :

M. Michel Barth demande si le plan des investissements peut être inséré sur le site internet de la commune ? M. Didier Jolissaint relève que ce document est évolutif donc à voir avec le conseil communal.

M. Bernard Varin demande si le goudronnage des chemins de remaniement parcellaire pourrait être devisé et inséré dans le plan des investissements dans les prochaines années. Il relève notamment la construction de maisons en bordure de chemin de groise et des désagréments que cela provoquent aux habitants lors du passage de véhicules agricoles (soulèvements de poussière importants). M. Didier Jolissaint relève que le conseil communal en a parlé pas plus tard que ce soir. Un propriétaire concerné par cette problématique a demandé, à plusieurs reprises, que le conseil goudronne le chemin du remaniement passant derrière sa propriété ceci à cause des nuisances créées par des poussières lors de passage de véhicules agricoles. Toutefois et considérant le montant important de l'investissement disproportionné par rapport à l'utilisation du chemin et aux désagréments causés de manière ponctuelle le conseil communal a refusé d'entrer en matière sur la demande. M. Jolissaint relève que le citoyen mécontent du résultat a posté un courrier à son adresse privée avec des allusions désagréables ce qu'il regrette ceci au vu du manque de respect. M. Jolissaint remercie M. Varin de sa demande et relève qu'il y a plusieurs chemins

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

concernés qui ne sont pas goudronnés. M. Varin relève qu'il n'était pas au courant des intimidations dont fait mention M. le Maire ce qu'il ne cautionne pas du tout.

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie l'assemblée et passe au point suivant.

4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 110'000.-- lié à l'achat d'une balayeuse et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation

M. le Président donne la parole à M. Raphaël Rebetez pour l'entrée en matière.

M. Raphaël Rebetez informe l'assemblée qu'il y a plusieurs mois, la balayeuse est tombée en panne ; le système d'aspiration a cédé. La réparation n'a pas été envisagée car au vu de l'âge de la machine les pièces de rechange ne se font plus et le coût de réparation avoisine le montant de Fr. 10'000.--. M. Rebetez relève que la balayeuse a 35 ans et plus de 7'000 heures au compteur. Aussi le conseil communal épaulé par la commission de l'urbanisme et des travaux publics a jugé opportun de ne pas réparer et de trouver une solution. Après l'étude de plusieurs possibilités, le conseil communal propose l'achat d'une balayeuse de démonstration pour le prix de Fr. 110'000.--.

M. le Président remercie M. Raphaël Rebetez et demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée. M. le Président donne la parole à M. Rebetez pour la présentation de l'objet.

M. Raphaël Rebetez donne les principales caractéristiques de la machine :

- Marque et type Azura FLEX MC 210
- Modèle Mathieu
- Moteur VM Euro 6 (avec FAP)
- Puissance 84 ch
- 4 roues directrices
- Contenance utile du bac à déchets 2m³
- Bac à déchets basculant (hauteur de déchargement = 1,4m)
- Caméra arrière et sur la buse d'aspiration
- Equipée d'un système de recyclage de l'eau (réservoir 300l)
- 3^{ème} balai articulé
- Rampe de lavage haute pression
- Prix neuf (TTC) CHF 185'000.--
- Heures de fonctionnement -500h
- Année de construction 2016

M. Rebetez informe l'assemblée que les employés du service technique ont pu essayer pendant une matinée 2 modèles de balayeuse.

Il donne également connaissance des autres possibilités étudiées par le conseil communal mais écartées :

- Louer les services d'une commune voisine (machine et conducteur) coût annuel Fr. 22'000.—
- Louer les services d'une entreprise de la région : pas de location possible
- Communes voisines louer leur service coût annuel Fr. 22'000.--/année

M. Rebetez informe également l'assemblée que la commune louait la balayeuse avec le conducteur à la commune de Cornol ce qui sera à nouveau le cas avec l'achat d'une nouvelle balayeuse.

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

Il conclut en remerciant la commission de l'urbanisme et des travaux publics pour le travail effectué dans le dossier et reste à disposition pour toute question.

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. Ce dernier relève qu'il n'y a aucune subvention attendue et que le montant sera réglé par les liquidités...

M. le Président remercie MM Jolissaint et Rebetez et ouvre la discussion :

M. Cédric Bieri demande le nombre d'heures par année de balayage uniquement sur la commune. Raphaël Rebetez relève qu'il y a environ 180 heures par année. M. Bieri relève que ce nombre d'heures est minime et que pour amortir une telle machine il y aurait lieu de l'utiliser env. 1000 heures. Raphaël Rebetez relève que 180 heures par années coûtent à la commune Fr. 22'000.-- lorsqu'elle loue la machine avec le conducteur. L'achat est donc intéressant car rentabilisé rapidement.

M Cédric Bieri demande si les frais d'entretien ont été chiffrés. Actuellement elle est neuve mais avec les années ces frais augmenteront. Raphaël Rebetez relève que ces frais n'ont pas été chiffrés mais informe l'assemblée que pour l'ancienne balayeuse, la commune a déboursé Fr. 10'000.-- en 20 ans.

M. Cédric Bieri demande si la commission s'est penchée sur l'option de mettre une balayeuse devant le tracteur acheté dernièrement. M. Rebetez relève que cette option a été étudiée mais pas intéressante car système pas pratique.

M. Bernard Varin demande si les normes antipollution ne seront pas dépassées d'ici quelques années compte tenu que le modèle proposé n'est pas dans les derniers standards. M. Rebetez relève que seul un nouveau modèle avec la norme euro 15 est sorti depuis le modèle proposé ce soir. Il ne peut effectivement pas se prononcer sur d'éventuels changements à ce sujet dans l'avenir.

M. Michele Metafuni demande quelle est la garantie sur le véhicule compte tenu qu'il date de 2016. M. Rebetez relève que le véhicule a la garantie constructeur d'usine ; même garantie qu'un véhicule neuf même s'il s'agit d'un véhicule de démonstration. Cependant il ne connaît pas le nombre d'années de garantie ; 2 ou 3 années il contrôlera.

M. Jean-Charles Cattin demande ce qu'est devenue l'ancienne balayeuse. M. Rebetez relève qu'elle a été débarrassée gratuitement.

M. Cédric Bieri relève que la machine est de type française. M. Rebetez ne connaît pas la conception de la machine ; il relève que le moteur est italien. M. Bieri a effectué des recherches sur internet pour avoir plus de renseignements et est tombé sur des articles de plusieurs communes qui ont utilisé le modèle proposé ce soir soit Azur Mathieu et que les retours ne sont pas bons. Il relève que d'autres véhicules de marques Aebi ou Boshung sont plus fiables et ont des coûts moins importants. M. Rebetez donne connaissance des 2 balayuses Boshung d'occasion proposées au prix de Fr. 30'000.-- pour un véhicule de 2004 avec 7500 heures et de Fr. 42'000.-- de 2007 avec 6300 heures. Ces 2 offres ont été jugées inintéressantes par la commission et le conseil par rapport à la proposition d'une balayeuse de démonstration neuve.

La parole n'est plus demandée le président passe au vote et demande à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous le crédit de Fr. 110'000.-- lié à l'achat d'une balayeuse et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation?

✚ Résultat : oui : 60 - non : 3 - abstention : 1

5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 40'000.-- lié à l'achat de nouvelles illuminations de Noël et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation

M. le Président donne la parole à Mme Valérie Froté pour l'entrée en matière.

Mme Valérie Froté cite l'article dans un Quotidien jurassien du mois de janvier, relevant que les communes passent gentiment à l'installation de décorations hivernales / de Noël utilisant l'énergie LED. Courgenay doit également suivre cette évolution puisque les décors actuels ne pourront plus être réparés. Effectivement, les fournisseurs ne garantissent plus les pièces servant aux réparations des décors. De ce fait, elle propose au législatif d'acquiescer de nouveaux décors sur les 3 traversées du village, les candélabres de la rue principale ainsi que ceux de Courtemaury.

M. le Président remercie Mme Valérie Froté et demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée. M. le Président donne la parole à Mme Valérie Froté pour la présentation de l'objet.

Mme Valérie Froté relève que les illuminations communales en sont à leur 19^e année. Un montant de CHF 55'000.-- avait été voté en assemblée communale le 16 octobre 2000. Aujourd'hui cela a baissé puisqu'on ne devrait pas atteindre les CHF 40'000.-- pour le même nombre d'éléments soit :

- 3 traversées du village
- 30 candélabres (y.c. ceux de Courtemaury)
- quelques arbres devant la mairie
- la fontaine du 23-Juin
- le pont du Bourg.

Mme Valérie Froté informe l'assemblée que les éclairages au LED auront comme effet une économie d'électricité d'env. 60% par rapport aux luminaires incandescents d'aujourd'hui.

Les décorations proposées et retenues à l'unanimité par la commission des eaux de surface, de l'environnement et de l'embellissement sont des décorations modernes au goût du jour qui permettront à Courgenay de se démarquer des autres communes et qui dynamiseront le village.

Elle invite donc l'assemblée à accepter ce crédit de CHF 40'000.-- pour de nouvelles illuminations et la remercie de son écoute.

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière qui informe l'assemblée que ce crédit sera lui aussi payé par les liquidités.

M. le Président remercie Mme Valérie Froté et M. Jolissaint et ouvre la discussion :

M. Cédric Chevillat demande si les modèles sont déjà choisis ? Mme Valérie Froté répond par l'affirmative et relève qu'il s'agit des modèles présentés ce soir soit le lutin dormeur et les perles scintillantes.

La parole n'est plus demandée le président passe au vote et demande à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous le crédit de Fr. 40'000.-- lié à l'achat de nouvelles illuminations de Noël et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation ?

✚ Résultat : oui : 62 - sans avis contraire

6. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 330'000.-- lié à l'aménagement de la place en gravier au nord du terrain de football sur la parcelle communale n° 1126 et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation

M. le Président donne la parole à M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière.

M. Ismaël Paupe relève que dans le but d'avoir enfin une jolie place accueillante, améliorer les conditions de parcage ainsi que l'image de ce secteur très fréquenté par les citoyens, les membres des sociétés et les visiteurs, un aménagement de la place en groise au bout du terrain de football est proposé ce soir. Cela permettra également de résoudre le problème de poussière provoquée par la circulation de véhicules relevé par les habitants proches.

Le conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière.

M. le Président remercie M. Ismaël Paupe et demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée. M. le Président donne la parole à M. Ismaël Paupe pour la présentation de l'objet.

M. Paupe relève que trois variantes de configuration des places ont été proposées par le bureau CIC, avec pour chacune deux variantes de finition. Ce n'est pas la variante proposant le plus de places de parc qui a été choisie mais celle proposant le plus de sécurité pour les piétons, les manœuvres de parcage et les deux-roues.

Il relève les avantages suivants :

- la boucle de circulation diminue les risques d'accident car pas de circulation bidirectionnelle
- le parcage en épis est plus facile qu'en latéral
- l'accès indépendant au parc des deux-roues.

Contrairement à la variante retenue, les autres variantes comportaient des places en bout de parc pas facilement accessibles (celles au fond à côté d'un mur ou d'une bordure).

Deux places « handicapé » seront aménagées sur la nouvelle place et des places « famille », plus larges, sur les places existantes.

Le choix de la finition s'est porté sur un revêtement bitumineux pour la partie circulation et pavés filtrants pour les places de parc. Cela délimitera bien les deux zones. L'autre finition proposée n'était pas recommandée et n'a donc pas été retenue. Il s'agit d'un revêtement bitumineux filtrant sur toute la place. Ce type de revêtement se détériore rapidement par arrachage lors des manœuvres.

Un nouveau candélabre sera également posé au fond de la place pour éclairer ce secteur.

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. Didier Jolissaint relève que le montant de Fr. 330'000.-- ne bénéficiera d'aucun subventionnement et sera réglé par les liquidités. M. Jolissaint relève que l'ensemble des crédits de ce soir seront payés par les liquidités soit Fr. 540'000.--. Il relève qu'il n'est pas exclu qu'avec l'arrivée du MCH2 (nouveau plan comptable) les communes aient davantage de difficultés à emprunter à l'avenir.

M. le Président remercie MM Paupe et Jolissaint et ouvre la discussion :

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

Mme Valérie Grosjean-Cerf demande si la sécurité des enfants a été prise en compte et notamment pour ceux qui arrivent depuis la rue de la Combatte et traversent la place en question.

M. Didier Jolissaint relève que la problématique « sécurité piétons » sera étudiée dans l'ensemble du secteur comprenant les rues « Le Bourg-rue du Stade-La Combatte- Route de Metthiez ». Il relève que les utilisateurs du parc seront notamment présents le soir lors des entraînements sportifs ou le week-end lors de concerts ou spectacles donc pas les mêmes horaires que les écoliers. Il relève que les seuls conducteurs à mettre en danger les enfants ce sont les parents qui conduisent ou vont rechercher leurs enfants à l'école ; il rappelle donc à chacun d'eux d'être vigilant. Il relève également que les enfants ne respectent pas le sens unique de la rue du Stade ce qui est également très dangereux. Il conclut en informant l'assemblée que le bureau de prévention des accidents s'est déjà rendu à la rue du Bourg pour donner des pistes afin d'améliorer la sécurité des piétons. Il en sera de même pour les autres rues.

La parole n'est plus demandée le président passe au vote et demande à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous le crédit de Fr. 330'000.-- lié à l'aménagement de la place en gravier au nord du terrain de football sur la parcelle communale n° 1126 et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation ?

✚ Résultat : oui : 57 - non 2 – abstentions : 5

7. Divers

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint, maire pour quelques informations :

- Remerciements à M. Ismaël Paupe pour son engagement au sein du conseil communal
- M. Ronald Kaeser, concierge, a pris sa retraite il y a une dizaine de jours. Il le remercie vivement et lui souhaite bon vent pour la suite
- M. Quentin Kläy a quant à lui débuté en février et a donc pris le relais en compagnie de M. Patrick Lachat, ceci pour la conciergerie
- Le stagiaire M. Valentin Froté a également intégré le personnel au début de l'année pour renforcer l'administration. Les premiers mois semblent très concluants
- Le marché du village, à la rue de la gare attend la population pour sa reprise le samedi 6 avril prochain
- Des membres des commissions de l'environnement et de l'embellissement, ainsi que quelques conjoints, sous la houlette de Valérie Froté, se sont attelés quelques samedis matins à la fabrication de bacs à herbes aromatiques. Ceux-ci viendront disposés dans le village et la population pourra se servir
- Le 23 juin, la FSG sera réceptionnée à la gare à son retour de la fête fédérale d'Aarau
- La fête du village restera à la rue de la Gare
- Côté gare toujours, les CFF prévoient le percement d'un sous voies pour accéder au quai central (2020) à voir si la commune prend option de la traversée pour piétons
- Swisscom arrive avec la fibre optique dès 2019-2020 pour Courgenay et Courtemaury.
- Le plan directeur localisé prévoyant la densification et l'extension de la zone industrielle Sedrac pour les décennies à venir, a été décidé par le SIDP (maires d'Ajoie) et adoptée par

Assemblée extraordinaire du 25 mars 2019

le canton. Cette zone bénéficiera du statut de zone d'activités d'intérêt cantonal. Il y en aura une par district. Mais les étapes de la procédure restent nombreuses.

- Prochaine assemblée vraisemblablement le 3 juin prochain.
- Il souhaite à chacune et chacun de belles fêtes Pascales.

M. le Président remercie M. le Maire et demande si quelqu'un du conseil veut s'exprimer ce qui ne semble pas être le cas. Il ouvre donc la discussion :

M. Jean-Paul Frossard demande au conseil d'entrevoir la possibilité de rouvrir le parking derrière la halle en réaménageant le chemin d'accès à l'arrière de la halle (depuis le quartier Sur la Salière). Actuellement un bon nombre de personnes utilise cet accès alors qu'il est interdit à la circulation. Le conseil communal en prend note.

M. Kaba demande que l'heure du départ du cortège de Carnaval soit déplacée car des enfants se sont retrouvés derrière le passage à niveau. Audrey Schlüchter en prend note et verra de quelle manière le départ peut être retardé en fonction des horaires des trains.

M. Michel Barth demande si le futur nom de la patinoire est définitif ou s'il y aura une autre appellation que Raiffeisen Arena. M. Didier Jolissaint relève que la patinoire s'appellera bien Raiffeisen Arena, nom donné en fonction du montant du sponsor.

M. Jean-Jacques a Marca demande ce qui se passe à la ferme du Cras d'Airmont ; les alentours sont encombrés de vieux véhicules, tas de gravas, ferraille et autres. Didier Jolissaint relève que pas plus tard que ce soir il en discutait avec la secrétaire communale. M. Von Felten a un délai au printemps pour faire de l'ordre autour de sa maison. Le conseil communal reprendra l'affaire d'ici quelques temps. Il relève toutefois que le déblaiement de certains dépôts a commencé.

M. Jean-Paul Frossard demande quand est-ce que se fera la coupe de bois en bordure du ruisseau longeant ses champs, coupe qui a été martelée il y a quelques temps déjà et qui aurait dû être réalisée l'hiver passé. Il a écrit un courriel à l'administration mais relève que la secrétaire communale lui a raconté des histoires. M. Didier Jolissaint relève qu'avec la nouvelle LGeaux et l'obligation pour la commune de mettre un plan d'entretien des ruisseaux, le conseil communal a décidé d'attendre avant de procéder à des coupes en bordure de ruisseau car ce genre de travaux doit être financé par une taxe qui sera introduite par le biais d'un règlement qui doit être avalisé par le législatif. Le plan d'entretien des ruisseaux sera remis prochainement à la commune et le règlement pourra être travaillé et présenté à l'assemblée communale pour ratification. Une fois le règlement entré en vigueur la taxe sera mise en place et le conseil pourra faire les travaux nécessaires d'entretien. Cela interviendra en 2019 voire 2020. M. Jolissaint relève qu'il s'agit du même principe qu'un service communal ; les taxes permettent de payer les frais d'entretien. Mme Valérie Froté relève que la taille en bordure de ruisseaux ne peut pas être fait selon le souhait de chacun. L'ENV autorise le 1/3 des arbres par mètre linéaire. Mme Froté rappelle qu'au vu de la nouvelle LGeaux le conseil communal a souhaité scinder la commission de l'agriculture et de l'environnement en 2 pour créer une commission des eaux de surface, de l'environnement et de l'embellissement pour s'occuper du nouveau règlement, du plan d'entretien des ruisseaux et de la nouvelle taxe comme cela a déjà été dit en assemblée communale. Mme Véronique Metafuni fait remarquer à M. Jean-Paul Frossard que les histoires qu'elle raconte par courriel sont identiques à celles racontées ce soir par M. le Maire.

M. Cédric Chevillat demande si la densification demandée par la nouvelle LAT peut toutefois être contenue afin de conserver une certaine qualité de vie en évitant une densification accrue.

M. Didier Jolissaint relève que Courgenay est un village satellite et devra de ce fait répondre à certains critères et notamment la densification. A ce sujet un indice d'utilisation sera également décidé pour la zone centre tout comme cela l'est déjà pour la zone HA. Il n'est déjà plus

